



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 8 avril à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Josette VERNEY.

Nombre de Membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13 Date de convocation : 1^{er} avril 2015

Présents : Josette VERNEY - Robert VIANNET - Philippe ARIES - Yves MEILLER - Maurice GIRODET - Marie Claude FOREST - Isabelle CARRET - Didier BRUNEL - Isabelle DURAND - Christian PEILLON - Fabienne GACHE

Pouvoirs : Marie-Agnès ACHAI NTRE à Robert VIANNET
Catherine BRUNETON à Josette VERNEY

Absents : Richard VALLOT - Nathalie MARILLIER (pour une partie de la séance)

Secrétaire de séance : Robert VIANNET

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2015

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

• **Approbation des Comptes de Gestion 2014**

Les comptes de Gestion de l'année 2014 sont approuvés pour les 4 budgets de la commune.

• **Approbation des Comptes Administratifs 2014**

Après présentation et discussion, Monsieur VAINNET fait procéder au vote des comptes administratifs 2014 qui sont approuvés à l'unanimité des membres présents et conformes aux comptes de Gestion. Les comptes administratifs sont présentés en dernière page.

• **Affectations des Résultats 2014**

- **Budget Général**

La section d'investissement présente un excédent reporté de 60 016.33 €.

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 109 398.44 € affecté en investissement pour 23 100.00 € et reporté en fonctionnement pour 86 298.44 €.

- **Budget Assainissement**

La section d'investissement présente un excédent reporté de 169 455.22 €.

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 128 059.47 € intégralement reporté en fonctionnement.

• **Budget Assainissement – Reversement de l'excédent 2014 au Budget Général 2015**

Mme le Maire propose, en conformité avec les articles L 2224-1, R2221-48 et R 2221-90 du CGCT, d'affecter une partie excédent de fonctionnement du budget assainissement au budget

général de la commune. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'affecter 100 000 euros au budget communal.

- **Vote des taux 2015 des taxes directes locales – Taxes Foncières et d'habitation**

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir débattu, les taux suivants sont adoptés :

- Taxe d'habitation 10.31 %
- Taxe foncière sur terrains bâtis 13.62 %
- Taxe foncière sur terrain non bâtis 45.78 %

- **Budgets Primitifs 2015**

- **Budget CCAS**

Le budget est équilibré en la seule section de fonctionnement à la somme de 3 805.00 €.

- **Budget Vente de Chaleur**

Le budget est équilibré en la seule section de fonctionnement à la somme de 39 942.31 €

- **Budget Assainissement**

Le Budget est équilibré en section d'exploitation à la somme de 219 459.47 € et en section d'investissement à la somme de 402 642.90 €.

- **Budget Général**

Arrivée de Richard VALLOT qui prend part au vote.

Le Budget est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 820 220.44 € et en section d'investissement à la somme de 256 785.37 €.

- **COCA – Attribution du marché et Demandes de subventions.**

Arrivée de Nathalie Marillier qui prend part au vote.

Le marché est attribué à la SARL Oxyria en groupement avec la SARL Pollen pour un montant de 12 750.00 € HT.

Madame le Maire est autorisée à signer ledit marché et ses pièces afférentes ainsi que toutes pièces relatives aux demandes de subvention qui seront déposées auprès du Conseil Général de la Loire et de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

- **Révision des Tarifs du Centre de Loisirs - Application de la TVA sur la facturation aux familles des prestations d'activités périscolaires**

Depuis la rentrée de septembre 2014, la SPL est assujettie à la TVA. Les collectivités ont jusqu'alors acquitté cette taxe imputable aux familles.

A compter du 1^{er} mai 2015, la TVA sera réglée par les familles selon les tarifs suivants :

TARIFS CENTRE DE LOISIRS - REGIME GENERAL

Quotient familial	La ½ journée	La ½ journée avec repas	La journée	La journée avec repas
Inférieur à 427 €	9.42 €	12.96 €	9.90 €	10.26 €
De 428 € à 600 €	9.60 €	13.26 €	11.64 €	13.26 €
De 601 € à 700 €	9.96 €	13.56 €	14.28 €	18.00 €
Supérieur à 701 €	10.20 €	13.92 €	14.64 €	18.42 €

TARIFS CENTRE DE LOISIRS - REGIME MSA

Quotient familial	La ½ journée	La ½ journée avec repas	La journée	La journée avec repas
Inférieur à 427 €	5.34 €	9.90 €	13.20 €	16.86 €
De 428 € à 600 €	5.52 €	10.32 €	13.74 €	17.40 €
De 601 € à 700 €	5.70 €	11.10 €	14.28 €	18.00 €
Supérieur à 701 €	5.82 €	11.40 €	14.64 €	18.42 €

TARIFS PERISCOLAIRES LA ½ HEURE

Quotient Familial	Inscriptions régulières	Inscriptions Ponctuelles
Inférieur à 427 €	0.96 €	1.06 €
De 428 € à 488 €	1.02 €	1.12 €
De 489 € à 549 €	1.08 €	1.19 €
Supérieur à 550 €	1.14 €	1.26 €

- **Urbanisme – Instauration du dépôt de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades**

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de soumettre les travaux de ravalement de façades à une procédure de déclaration préalable à compter de ce jour.

□ **Questions diverses :**

- **Révision du PLU :** L'attribution des marchés est prévue le 16 avril 2015.
- **Ad'Ap Agenda d'Accessibilité Programmée :** Ils doivent être déposés en préfectures avant le 27 septembre 2015. Cette mission sera confiée à M. Venard pour un montant de 1 618.50 € HT.
- **Travaux d'assainissement sur le secteur du Briat :** un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau. Une convention sera signée avec la CCPR s'il s'avère nécessaire d'intervenir en même temps sur les réseaux d'eau potable. Ces travaux devraient pouvoir commencer au second semestre.
- **INTERDICTION DU BRULAGE DES DECHETS VERTS :** Il est effectivement interdit faire brûler les déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans les jardins : Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs **déchets ménagers** à l'air libre.
Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :
 - l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.**À savoir :** les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un **compostage individuel**.
Sanctions : Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

FIN de la séance à 21H30.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Jeudi 21 Mai 2015 à 19 Heures.

Josette VERNEY,

Maire de ROISEY

COMPTES ADMINISTRATIFS DES 4 BUDGETS DE LA COMMUNE DE ROISEY

		Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
			Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL								
Résultat 2013 :	145 445.80	Résultat Reporté		95 445.80		104 997.69		
Affectation :	50 000.00	Opération de l'exercice	565 418.15	579 370.79	181 981.74	131 777.42		
	95 445.80	TOTAUX	565 418.15	674 816.59	181 981.74	236 775.11	747 399.89	911 591.70
		Résultats de clôture		109 398.44		54 793.37		164 191.81
		Restes à Réaliser			13 349.04	21 572.00		
		TOTAUX CUMULES		109 398.44	13 349.04	76 365.37	13 349.04	185 763.81
		RESULTATS DEFINITIFS		109 398.44		63 016.33		172 414.77
COMPTE ANNEXE POUR LA VENTE DE CHALEUR								
		Résultat Reporté						
		Opération de l'exercice	24 470.83	24 470.83				
		TOTAUX		0.00				
		Résultats de clôture		0.00				
		Restes à Réaliser						
		TOTAUX CUMULES		0.00				
		RESULTATS DEFINITIFS		0.00				
COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT								
Résultat 2013 :	118 381.01	Résultat Reporté		98 381.01		190 467.89		
Affectation :	20 000.00	Opération de l'exercice	58 069.84	87 748.30	95 219.91	114 844.92		
	98 381.01	TOTAUX	58 069.84	186 129.31	95 219.91	305 312.81	153 289.75	491 442.12
		Résultats de clôture		128 059.47		210 092.90		338 152.37
		Restes à Réaliser			149 887.68	109 250.00		
		TOTAUX CUMULES		128 059.47	149 887.68	319 342.90	149 887.68	447 402.37
		RESULTATS DEFINITIFS		128 059.47		169 455.22		297 514.69
COMPTE ANNEXE POUR LE CCAS								
		Résultat Reporté		1 439.59				
		Opération de l'exercice	3 167.71	489.30				
		TOTAUX	3 167.71	1 928.89				
		Résultats de clôture	1 238.82					
		Restes à Réaliser						
		TOTAUX CUMULES	1 238.82					
		RESULTATS DEFINITIFS	1 238.82					

